



**Municipalité  
des Cèdres**

---

## **Politique de subvention aux citoyens pour activités sportives**

---

**SEPTEMBRE 2007**

1060, chemin du Fleuve  
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1  
[www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)



## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION _____	3
2. BUT _____	3
3. OBJECTIFS _____	3
4. ADMISSIBILITÉ _____	3
5. MODALITÉS D'AIDE FINANCIERE _____	4
6. PAIEMENT _____	4
7. SOUMETTRE UNE DEMANDE _____	5



## 1. INTRODUCTION

La Municipalité des Cèdres contribue financièrement à de nombreuses activités sportives.

Considérant les multiples demandes et l'absence de politique municipale, le Conseil désire se doter d'une politique ; un outil essentiel pour l'attribution d'aide financière équitable pour les citoyens.

## 2. BUT

Favoriser et encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes.

## 3. OBJECTIFS

- a) Augmenter la pratique de sports chez les jeunes ;
- b) Soutenir financièrement les familles dont les jeunes participent à une activité sportive ;
- c) Contribuer aux objectifs gouvernementaux d'augmenter l'activité physique.

## 4. ADMISSIBILITÉ

- a) Être résident de la Municipalité des Cèdres au 31 décembre de l'année en cours ;
- b) Être âgé de 18 ans ou moins ;
- c) Être inscrit à une activité sportive offerte à la Municipalité ou dans une autre municipalité durant l'année en cours (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ;
- d) Les sports doivent être régis par un organisme privé, municipal, régional, provincial, national ou par une fédération.



- e) L'activité doit se dérouler sur une période minimale de 8 semaines.
- f) Pour les enfants de 0-2 ans seulement, les cours parents/enfants sont admissibles.

## **5. MODALITÉS D'AIDE FINANCIERE**

- 5.1 DEMANDE PAR UN ORGANISME :** Un organisme qui reçoit l'inscription de 6 résidents et plus de la Municipalité des Cèdres, par année, à ses activités, doit prendre l'entente suivante avec la Municipalité : lors de l'inscription à l'activité (ou à la fin de la session/saison), offrir un rabais aux citoyens de Les Cèdres équivalent à 50% des coûts d'inscription jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant, par année.

Par la suite, l'organisme doit soumettre une demande groupée par session ou par année afin d'obtenir le remboursement de la subvention, et ce, avant le 15 décembre de chaque année. Aucune demande ne sera traitée après cette date.

- 5.2 DEMANDE INDIVIDUELLE :** Les jeunes inscrits à une ou des activités sportives et/ou parascolaires sont éligibles à un remboursement équivalent à 50 % des coûts d'inscription jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, par année. La demande doit être soumise avant le 15 décembre de chaque année. Aucune demande ne sera traitée après cette date.

## **6. PAIEMENT**

Le paiement de l'aide financière s'effectuera par chèque dans les 60 jours suivants la réception et l'évaluation du cas.

## **7. BUDGET**

Le paiement de l'aide financière s'effectuera sous réserve de fonds disponibles selon l'enveloppe budgétaire prévue annuellement.



## 8. SOUMETTRE UNE DEMANDE

Toute demande doit être acheminée à l'attention du Service des loisirs par la poste ou par courriel à [loisirs@ville.lescedres.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lescedres.qc.ca) avant le 15 décembre de l'année en cours.

### 7.1 Pour les organismes

Toute demande doit être présentée sur le formulaire « SUBVENTION AUX CITOYENS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES FORMULAIRE POUR ORGANISMES » disponible au Service des loisirs ou sur le site Web accompagnée des documents requis.

<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/loisirs-culture-et-vie-communautaire/subventions>

### 7.2 Pour les citoyens

Toute demande doit être présentée sur le formulaire « SUBVENTION AUX CITOYENS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES FORMULAIRE POUR LE/LA CITOYEN(NE) » disponible au Service des loisirs ou sur le site Web accompagnée des documents requis.

<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/loisirs-culture-et-vie-communautaire/subventions>

*Adoptée par résolution (07-09-53) le 11 septembre 2007*

*Rév. 1 – Avril 2009*

*Rév. 2 – 14 septembre 2010*

*Rév. 3 – 10 Avril 2012*

*Rév. 4 - 8 mai 2018*

*Rév. 5- 9 avril 2019*

*Rév. 6 – 10 novembre 2020*

*Rév. 7 – 14 septembre 2021*

*Rév. 8 – 13 juin 2023*

*Rév. 9 – 12 avril 2024*



## LISTE DES ORGANISMES

Les organismes figurant sur la liste ci-dessous détiennent une entente avec la Municipalité. Lors de l'inscription à l'activité (ou à la fin de la session/saison), pour tous les citoyens de Les Cèdres, ils offrent un rabais de 50% des coûts d'inscription jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant, par année et soumettent eux-mêmes une demande de remboursement groupée auprès de la Municipalité. **Si le nom de l'organisme où votre enfant pratique son activité sportive apparaît ci-dessous, vous ne pouvez pas faire une demande de remboursement individuelle.** Merci de communiquer avec l'organisme en question.

Si vous êtes un organisme et recevez plusieurs inscriptions de résidents de Les Cèdres à vos activités, vous pouvez soumettre la demande de remboursement groupée au Service des loisirs afin d'être ajouté à cette liste.

- Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion - Les Cèdres
- Association de ringuette 4 cités
- Club de gymnastique Gymini\*
- Club de patinage de vitesse 3 Lacs
- Club de patinage artistique Vaudreuil
- Club de plongeon Vaudreuil-Dorion
- FC trois-Lacs
- Soccer Soulanges
- Les Citadins/ Centre de services scolaires des Trois-Lacs (natation / volleyball / football / flag football / cheerleading / hockey)

\*Veuillez noter que le Club Gymini appliquera le rabais (50% jusqu'à concurrence de 100\$ par année, par enfant) à la fin de l'année en cours. Un crédit sera porté au compte automatiquement. Si le citoyen le désire, un remboursement en argent pourra être effectué également.



**Collecte de renseignements personnels et consentement.**

La Municipalité des Cèdres recueille des renseignements personnels vous concernant dans ce formulaire. Ceux-ci servent à :

- 1) Valider si votre demande de remboursement est admissible;
- 2) Valider si le remboursement se fait auprès du citoyen ou du club / organisme
- 3) Vous contacter au besoin.

**1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT**

NOM ET PRÉNOM			
DATE DE NAISSANCE			

**2. RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT**

NOM ET PRÉNOM			
ADRESSE COMPLÈTE			
COURRIEL		TÉLÉPHONE	

**3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CLUB/ORGANISME**

NOM DU CLUB/ ORGANISME			
ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)			
COURRIEL		TÉLÉPHONE	

**4. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ**

DISCIPLINE SPORTIVE			
DATE DE DÉBUT DE LA SESSION (JJ-MM-AAAA)		DATE DE FIN DE LA SESSION (JJ-MM-AAAA)	

**5. DOCUMENTS REQUIS**

- Preuve de naissance de l'enfant (carte d'assurance maladie, copie de l'acte de naissance)
- Preuve de résidence datant de moins de 3 mois (compte de taxes municipales, relevé d'Hydro-Québec ou relevé de téléphone, permis de conduire recto ET verso)
- Facture\*
- Preuve de paiement

\* La session doit avoir une durée minimale de 8 semaines \* Le nom de l'enfant doit paraître sur la preuve d'inscription  
\* Le nom et les coordonnées de l'organisme doivent paraître sur la facture

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU PARENT

\_\_\_\_\_  
DATE

**Retournez le formulaire dûment complété, accompagné des documents requis :**

**Par la poste**

Municipalité des Cèdres  
A/S Service des loisirs  
1060 Chemin du Fleuve  
Les Cèdres, Québec, J7T 1A1

**Par courriel**

loisirs@ville.lescedres.qc.ca

**Pour information**

450 452-4651 poste 258  
loisirs@ville.lescedres.qc.ca

**Espace réservé à l'usage de la Municipalité**

J'atteste que la demande est :  complète  incomplète

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
DATE



**Collecte de renseignements personnels et consentement.**

La Municipalité des Cèdres recueille des renseignements personnels vous concernant dans ce formulaire. Ceux-ci servent à :

- 1) Valider si votre demande de remboursement est admissible;
- 2) Vous contacter au besoin.

**1. RENSEIGNEMENTS SUR LE CLUB /ORGANISME**

NOM DU CLUB /ORGANISME	
NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)	
ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)	
LIEU D'ENTRAÎNEMENT	
NOMBRE D'ANNÉES D'EXISTENCE	
NOM DU RESPONSABLE OU PRÉSIDENT	
COURRIEL	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	

**2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ**

DISCIPLINE SPORTIVE (HOCKEY, GYMNASTIQUE, PLONGEON, ETC.)	
NIVEAU DE PRATIQUE	
DATE DE DÉBUT DE LA SESSION (JJ-MM-AAAA)	
DATE DE FIN DE LA SESSION (JJ-MM-AAAA)	

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU RESPONSABLE OU PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
DATE

**3. DOCUMENTS REQUIS**

- Liste des joueurs – La liste doit contenir les informations suivantes :
- Nom complet des participants
  - Adresse complète
  - Date de naissance
  - Coût de l'activité
  - Date du paiement final pour l'activité
- Lettre patente (si nouvelle demande)

**Retournez le formulaire dûment complété, accompagné des documents requis :**

**Par la poste**

Municipalité des Cèdres  
A/S Service des loisirs  
1060 Chemin du Fleuve  
Les Cèdres, Québec, J7T 1A1

**Par courriel**

loisirs@ville.lescedres.qc.ca

**Pour information**

450 452-4651 poste 258  
loisirs@ville.lescedres.qc.ca

**Espace réservé à l'usage de la Municipalité**

J'atteste que la demande est :  complète  incomplète

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
DATE